

Associations de parents d'élèves
FCPE MONTAIGNE
fcpe.montaigne06@gmail.com
PEEP MONTAIGNE
peep.montaigne75@gmail.com
17, rue Auguste Comte
75006 Paris

Monsieur Christophe KERRERO
Recteur de l'académie de Paris
12, boulevard d'Indochine
75019 Paris

Courrier transmis par courriel

Paris, le 24 février 2021

Objet : Dotation horaire globale de la cité scolaire Montaigne

Monsieur le Recteur,

Nous, parents élus FCPE et PEEP au Conseil d'Administration du collège et du lycée Montaigne, nous inquiétons de la baisse importante de la dotation horaire globale (DHG) pour l'année 2021/2022 – soit 41 heures de moins que l'année dernière sur le lycée, qui avait elle-même déjà été revue à la baisse.

Si le lycée Montaigne a proposé dès la première année de la réforme du baccalauréat une offre très importante de spécialités, en permettant aux élèves le libre choix dans la combinaison de leurs trois spécialités, il présente aussi de nombreuses options artistiques : théâtre, arts plastiques, musique et permet aussi la poursuite de la langue russe en EIE pour des lycéens qui ne sont pas scolarisés dans l'établissement.

Certains élèves, s'ils n'avaient pas fait le choix de ces options, n'auraient peut-être jamais pu suivre une activité artistique pendant leur scolarité au lycée.

A cette large offre, s'ajoutent deux sections internationales (portugais et polonais) au collège et au lycée, ainsi qu'une section britannique au collège et deux sections binationales (Bachibac depuis trois ans et Abibac depuis deux ans).

Cet univers multiculturel permet à chaque élève de trouver sa place dans la structure, des enseignements qui l'intéressent et qui contribuent à sa réussite scolaire. Au-delà de ces enrichissements personnels, cette large palette d'enseignements permet aussi aux élèves qui arrivent d'horizons divers de s'intégrer très rapidement sans discrimination de collège d'origine.

A ceci s'ajoutent des effectifs en hausse, au-delà de 35 élèves par classe sur les trois niveaux du lycée (26 élèves en plus cette année et probablement plus de 30 élèves à la rentrée prochaine), alors que la dotation horaire globale est calculée sur une moyenne de 35 élèves.

La baisse des moyens impacte directement le financement des options et les quelques heures de dédoublement des classes ou de soutien dans certaines disciplines pour les élèves les plus fragiles qui ne peuvent autofinancer des cours particuliers à l'extérieur de l'établissement.

A l'heure du bilan de mi-année, les élèves de Montaigne sont heureux de poursuivre leur scolarité en présentiel et se conforment strictement au protocole sanitaire mis en place. Ceci évite à beaucoup d'entre eux de ne pas pouvoir étudier à distance de manière satisfaisante.

Pour toutes ces raisons, il est impératif de revoir la DHG allouée et d'attribuer à la cité scolaire Montaigne des moyens minima à ceux alloués l'année dernière pour permettre à nos lycéens et à leurs professeurs de pouvoir continuer leur scolarité et leur enseignement sereinement.

A défaut, il est évident que l'établissement ne pourra pas maintenir une telle diversité de propositions, ni accompagner les élèves les plus fragiles.

Nous joignons à ce courrier, ci-après, les deux motions proposées au vote lors du dernier conseil d'administration du lycée par les professeurs et votées à l'unanimité par les parents élus.

Nous sommes à votre disposition pour échanger et vous présenter les multiples initiatives réalisées et les résultats très positifs obtenus ces dernières années.

Nous vous remercions, Monsieur le Recteur, pour l'intérêt que vous porterez à notre demande et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Chrystel VERDIER
Présidente FCPE Montaigne

Marie-Caroline MARTEL
Présidente PEEP Montaigne

Motions proposées au vote par les professeurs lors du conseil d'administration du lycée Montaigne le 4 février 2021

Au sujet de la dotation horaire globale (DHG)

Les représentants des personnels enseignants du lycée Montaigne élus au CA constatent et dénoncent la forte baisse de la dotation horaire globale de la cité scolaire Montaigne, baisse qui impacte particulièrement les mathématiques, les SVT et le français et aura pour conséquence la suppression de nombreux dédoublements. Nous dénonçons la hausse du nombre d'HSA (heures supplémentaires annuelles) qui entrainera l'imposition d'heures supplémentaires pour les enseignants.

Nous demandons des moyens en postes au lieu d'HSA, des moyens d'enseignements suffisants afin de limiter les effectifs dans les classes et permettre des dédoublements.

La cité scolaire Montaigne propose des sections binationales et internationales qui permettent une ouverture à l'international mais il est indispensable que les moyens correspondant aux enseignements dispensés par ces formations soient attribués en totalité à l'établissement.

Au sujet des enseignements inter-établissements (EIE)

Nous, personnels du lycée Montaigne, souhaitons par cette motion attirer l'attention de la communauté éducative de notre établissement sur les attaques subies par les Enseignements Inter-Établissements (EIE) dans notre lycée. Nous voulons par ce texte redire avec force notre attachement non seulement à des disciplines qui ont contribué à l'histoire de notre lycée, mais aussi à un mode d'enseignement partagé, vecteur d'un brassage salutaire entre les élèves du lycée et des élèves issus d'autres établissements, et même d'autres académies.

Rappelons pour commencer ce que sont les EIE.

Créés pour permettre une mutualisation d'enseignements dits rares (langues à faible diffusion, enseignements artistiques), ils avaient vocation dans notre académie à permettre aux familles et aux élèves d'accéder à l'enseignement d'une langue pratiquée dans la famille ou d'une discipline (linguistique, artistique ou autre, telle la Langue des Signes Française) porteuse d'une motivation particulièrement forte chez l'élève.

Or, au lieu de mettre en avant cette spécificité de l'académie qui fait grandement défaut aux autres académies dans lesquelles le bilinguisme plus ou moins achevé de plusieurs milliers d'élèves est purement et simplement négligé par l'institution de même que la motivation pour toute discipline artistique, nous subissons chaque année les mêmes attaques du rectorat au moment de la dotation horaire globale accordée à chaque établissement.

Les horaires consentis aux établissements au titre des EIE sont fléchés et, tous les ans, remis en question : tous les ans inmanquablement, les services du rectorat donnent à savoir que pour les EIE, les moyens ne seront plus accordés au lycée Montaigne. Les années passées, cela concernait les classes de polonais, qui sont pourtant chaque année plus nombreuses (150 élèves en pré-bac et post-bac en 2019-2020, 180 en 2020-2021) et cette année, même les 3 heures données au titre des EIE pour le russe (où se retrouvent des élèves du lycée Montaigne et des élèves issus d'autres établissements) ont été mises en question par le rectorat, alors même que cet apport d'élèves extérieurs à Montaigne renforce et dynamise le pôle russe de notre établissement.

Alors quelle est la logique de ces tentatives répétées ?

Nous refusons que l'institution procède à des coupes budgétaires quand ces moyens permettent d'intégrer à notre établissement des élèves issus, bien souvent, de milieux moins

favorisés. Nous croyons en une éducation où les arts/la culture et la diversité linguistique tiennent une place importante. Nous voulons conserver une porte ouverte au lycée Montaigne, pour des élèves motivés par l'enseignement du portugais, du polonais, du russe, du théâtre, des arts plastiques et de la musique, car ce sont aussi ces enseignements qui font la richesse de notre lycée de par les projets interdisciplinaires et fédérateurs qu'ils portent.